



## Rapport des juges en chef

<b>Nom de l'hippodrome</b>	Rideau Carleton	Ottawa			
<b>Date</b>	Dimanche 25 septembre 2022	<b>Heure de départ</b>	18 h 30		
<b>Conditions météorologiques</b>	Courses 1 à 10 : Pluie faible (Temp. : 14°C)	<b>Vent:</b> 9 km/h Est			
<b>État de la piste</b>	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 s)				
<b>Nombre de courses</b>	10	<b>Courses de qualification</b>	3 KR/MW	<b>Nombre total d'inscriptions</b>	88
<b>Total des paris mutuels</b>	\$356, 733				
Contact vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge en chef sortant	

<b>Juge en chef</b>	<b>Juge associé</b>	<b>Juge en formation</b>
Weber Michael	Brethour, Fred (à distance)	Rourke, Katelynn

### Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

### Bureau :

Le transfert entre entraîneurs a été approuvé pour les chevaux, "SPORTY DEAL" (3SN69) et "BEACON SEELSER" (5TN79), qui passent de Pierre Lépine à Stéphane Pouliot.

Plusieurs personnes se sont vu rappeler leurs sanctions pécuniaires en souffrance.

### Courses :

1. Examen de la course allant vers le poteau de ½ mile. Le #4, "MASTER FENCER", (Jimmy Gagnon), a saisi l'espace, avec suffisamment de distance, sur la rampe laissée libre par le #9, "BEACON SEELSTER", (Guy Gagnon). Le cheval qui suivait, le #3, "MAJOR MOTION", (Mike Healey), a ensuite percuté

l'arrière du conducteur du #4 avec le #6, "HIGHBORN", (Robert Shepherd), qui a ensuite percuté M. Healy. Tous les #3, #4 et #6 impliqués dans l'incident ont été signalés dans la statistique avec obstructions. Rien d'autre à signaler.

2. Rien à signaler.

3. Le #6, "DREAMFAIR BJ", a été retiré à la dernière heure par Dre Linda Atack Berthiaume, la vétérinaire de la CAJO (boiteux). Il a été placé sur la liste des vétérinaires à court terme (sept jours).

Le #2, "DARCEE N", (Samuel Fillion), a subi un bris d'équipement (fer) après le départ. Il a terminé la course avec de l'équipement brisé et a été remboursé par erreur.

**Enquête** au sujet d'un possible bris d'équipement survenu au #7, "DADDYS EYES" (Drew Smyth), arrivé 2<sup>e</sup> position, avant le départ. Après avoir examiné la vidéo, on a conclu que ce cheval avait réellement subi un bris d'équipement avant le départ et un remboursement pari mutuel de \$11,818 lui a été accordé. Rien d'autre à signaler.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/EN7x8eoDHkk>

4. **Enquête** au sujet d'une possible obstruction commise par le #6, "WELLWORTHHEWAIT", (Guy Gagnon), arrivé en 2<sup>e</sup> position, au #3, "SIGHTS ON YOU", (Jimmy Gagnon), arrivé en 6<sup>e</sup> position, dans le dernier virage. Après avoir parlé aux deux conducteurs et examiné la vidéo, on a conclu que le #6 était entré en provoquant une obstruction au #3, puis était sorti en provoquant une autre au vainqueur de la course, le #5, "JJ PATRICK", (Ryan Guy). Le #6, arrivé en 2<sup>e</sup> position, a été placé en 6<sup>e</sup> position (règle de la CAJO 22.09).

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/HJ5qZTThFHY>

M. Guy Gagnon, conducteur du #6, été trouvé coupable d'avoir enfreint la règle de la CAJO 22.05.01 a) –faire une embardée vers l'intérieur ou de manière à forcer un cheval à réduire son allure ou à forcer un autre jockey à changer de piste. Il s'est vu imposer une suspension de conduite de 3 jours, à être purgée les 27, 28 et 29 septembre, inclusivement. Décision #1888607. Rien d'autre à signaler.

5. Nous avons tenu une discussion au sujet de la cadence de la course avec le conducteur du #4, "LOVEMYROCKINBIRD", (Jimmy Gagnon), pour le deuxième quart (26<sup>4</sup> 57). En raison de l'explication qu'a donnée le participant et de la météo, le comité ne considère pas qu'il s'agisse d'une infraction à la règle de la CAJO 22.05.01(k) (cadence comparable à la classe). Rien d'autre à signaler.

6. Rien à signaler.

7. Rien à signaler.
8. **Enquête** et objection du conducteur concernant une possible obstruction commise par le #4, "RAISE YOU TWENTY", (Jimmy Gagnon), au #3, "ALWAYSOURWAY", (Clarke Steacy), après le départ. M. Steacy a déclaré que le pied avant de son cheval avait été touché par la roue du #4.  
M. Jimmy Gagnon a déclaré avoir été pressé par le #5, "MATTS TUITION", (Guy Gagnon), qui à son tour a indiqué avoir été gêné par le #8, "THINKINGOFOUBABE", (Samuel Fillion).  
Après avoir parlé à tous les conducteurs et examiné la vidéo, on a conclu que le #4 avait été gêné par le #5 qui n'avait pas été gêné par le #8.  
Le #5 a terminé la course en 5<sup>e</sup> position, mais a été placé en 9<sup>e</sup> position (règle de la CAJO 22.09).  
Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/YVFp2x3iMDs>  
M. Gagnon participera à l'examen au sujet de cette obstruction.
9. Le conducteur du #2, "AIR STRIKE", Steeven Genois, qui a terminé la course en 9<sup>e</sup> position, a formulé une plainte selon laquelle le #5, "NOTAWORD N", (Guy Gagnon), arrivé en 6<sup>e</sup> position, s'était approché de lui avant le poteau de ¼ de mille, ce qui n'était d'ailleurs pas confirmé par la vidéo. Aucune infraction signalée. Rien d'autre à signaler.
10. Rien à signaler.

**Réclamations :**

Aucune